

Q. De deux acquereurs quel est celui qui doit avoir la préférence de la chose vendue ?

R. Celui qui en a été mis en possession le premier, car c'est le vrai propriétaire, quoique son contract fut postérieur à celui de l'autre.

Q. Qu'est-ce qu'une TRANSACTION ?

R. C'est un accord fait entre deux ou plusieurs personnes touchant la décision d'un procès ou d'un différend dont l'événement est douteux et incertain, en donnant, promettant, ou retenant quelque chose par l'une des parties.

Q. Peut-on se pourvoir contre les transactions ?

R. Telle est la faveur des transactions que quand elles sont passés sans fraude, dol et force, entre majeurs, sur des choses qui sont